



Le nouveau visage des collections

BERTRAND CALENGE

Bibliothèque municipale de Lyon
bertrand.calenge@bm-lyon.fr

Bertrand Calenge, conservateur général des bibliothèques, est responsable de la communication interne et de l'évaluation à la bibliothèque municipale de Lyon, et coordinateur du groupe de recherche bibliothéconomique Poldoc. Auparavant, il a dirigé des bibliothèques départementales, a été chef du département des Bibliothèques au ministère de la Culture, a créé l'Institut de formation des bibliothécaires, et a été rédacteur en chef du BBF. Auteur de nombreux articles et contributions, il a publié ou dirigé plusieurs livres, dont *Conduire une politique documentaire* (1999), *Bibliothécaire, quel métier?* (2004), *Les petites bibliothèques publiques* (2006), *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet* (2008), aux éditions du *Cercle de la librairie*, et *Mettre en œuvre un plan de classement* (Presses de l'Enssib, 2009).

Réfléchir aux collections en 2010 ne peut évidemment pas se faire en ignorant la réalité du numérique, à la fois parce qu'une part croissante des contenus s'y déplace, et parce que les usages informatiques d'internet connaissent un intérêt croissant. Au vu de ce constat élémentaire, des esprits se voulant logiques anticipent la fin prochaine des collections matérielles et leur substitution par une gigantesque bibliothèque numérique mondiale. N'ayant pas de talents d'anticipation, je me contenterai de réfléchir à la réalité actuelle des collections – dans les bibliothèques publiques au moins – et à l'évolution du positionnement des bibliothécaires vis-à-vis de celles-ci.

À quoi servent les collections ? Un constat

Si on accepte l'hypothèse qu'une collection de bibliothèque prend sa valeur à partir du moment où elle est globalement appropriée, l'analyse par exemple des données statistiques et des enquêtes de fréquentation de la bibliothèque municipale de Lyon fait apparaître un maintien global des pratiques et postures informatives parmi les publics de la bibliothèque, ceux-ci la fréquentant toujours aussi intensément¹.

En revanche, c'est dans l'articulation entre pratiques/postures et types de documents appropriés qu'une évolution très forte apparaît. Ainsi, les documents dont le niveau d'emprunt se maintient ou progresse sont de types très spécifiques : les romans, les ban-

des dessinées, les livres pour enfants, les disques, les DVD et les livres pratiques. Tous les autres types de documents (en gros ce que les bibliothécaires de lecture publique appellent les « documentaires ») connaissent un niveau d'emprunt en chute libre depuis le début du siècle. Et les pratiques de téléchargement en ligne de la musique, et déjà des films, laissent présager d'autres évolutions négatives. Les consultations, quant à elles, restent fortes mais – sans préjuger de la nature des documents consultés – on constate une forte baisse des documents communiqués depuis les magasins. Hors enquêtes, que voit-on dans les espaces ? Magazines compulsés, chauffeuses envahies, espaces numériques saturés, événements culturels qui font le plein (plus de 150 000 visiteurs en 2009), personnes qui travaillent seules ou en groupes, postes internet fébrilement compulsés, et ordinateurs portables connectés au web via des bornes wifi, dont le succès accroît visiblement la fréquentation et le séjour dans les espaces.

L'esquisse de tableau lyonnais présenté ici n'a rien d'atypique : on retrouve des constats similaires à travers la fameuse enquête du Crédoc² ou à travers une enquête récente au Québec³. Les utilisateurs des bibliothèques continuent largement de plébisciter la fonction de découverte qu'elles leur proposent (ce n'est d'ailleurs pas étonnant au succès rencontré auprès des enfants). Et s'ils apprécient le furetage, le feuilletage (plus que la consultation ?),

1. Fréquentation et prêts sont en augmentation continue, du moins jusqu'à présent.

2. Bruno Maresca, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, BPI, 2006.

3. www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/communiques/Rapport_Final_Table_de_concertation_des_bibliotheques.pdf

l'assistance ou le « coup de cœur », beaucoup se tournent plus volontiers vers internet comme ressource d'information « documentaire ». Pour citer à nouveau le rapport québécois mentionné : « *Les trois principaux rôles des bibliothèques sont de fournir de l'aide à la recherche d'information (8,8/10) ; d'être un endroit où se procurer des livres, de la musique et des films (8,7/10) ; et de rendre la culture accessible à tous en offrant des services gratuits (8,7/10)* », sachant que les collections les plus appréciées sont là, dans l'ordre, les romans populaires et la littérature (pour 52 % des répondants) et les best-sellers (pour 32 % des répondants).

Ces évolutions montrent que les bibliothèques ont cessé d'apparaître aux yeux des publics comme des « réservoirs encyclopédiques monopolistiques ». Pas de tous les publics, sans nul doute, car évolution des pratiques ne signifie pas extinction des usages traditionnellement décomptés (emprunts et consultations), ne serait-ce que de la part des nombreux utilisateurs qui ne maîtrisent ou n'apprécient pas la recherche d'informations en ligne. Mais, pour une part grandissante d'entre eux, il est devenu plus rapide, plus aisé et plus efficace de passer par le canal d'internet pour accéder à nombre d'informations – et donc, ne l'oublions pas, pour nombre d'éditeurs, d'institutions et d'autres diffuseurs d'informations, plus pertinent de produire également sur ce canal –, sans pour autant abandonner les bibliothèques comme opportunités de découvertes, de culture personnelle, d'apprentissage, voire de recherche.

Alors, quelles collections avec cette nouvelle donne ?

Le virage ?

Les citoyens continuent d'avoir d'intenses besoins d'information, que ce soit pour se cultiver, trouver un emploi, se former, découvrir de nouveaux univers, se renseigner sur leurs droits, être à même de faire des choix politiques, se tenir au courant de l'évolution du monde, etc. Pour répondre à ces appétits, les bibliothèques publiques ont autrefois inventé les collections, ensembles de documents récapitulants

les diverses facettes du savoir et de la création. Il est convenu aujourd'hui que ces collections doivent être capables d'embrasser tous les aspects de la connaissance, en y acceptant autant les textes-clés de la pensée que les

“Les collections doivent être capables d'embrasser tous les aspects de la connaissance, en y acceptant autant les textes-clés de la pensée que les ouvrages les plus pratiques et la littérature la plus populaire”

ouvrages les plus pratiques et la littérature la plus populaire. Cette acceptation large a pris du temps : on peut se remémorer les combats d'Eugène Morel, il y a juste un siècle, pour faire entrer les journaux et les manuels professionnels dans les bibliothèques, réclamant qu'« on y trouve tout ce qui intéresse le touriste, le commerçant, le poète, l'industriel, l'artiste, l'ouvrier, les enfants et les électeurs⁴ ».

Depuis, les bibliothécaires ont accepté, puis construit, voire revendiqué, une universalité fondée sur une

curiosité sans frontières, pour traiter de tous les contenus, les rendre accessibles de la façon la plus adéquate aux publics présents ou recherchés, à la population entière. Mais il ne faut pas oublier que cette universalité, si elle est fondée historiquement sur la matérialité et la stabilité de l'écrit manuscrit ou imprimé (ou sur ses supports équivalents plus récents pour la musique ou le film enregistrés), ne s'y appuie au fond qu'en raison de la diversité des contenus véhiculés par ces objets matériels.

Mutatis mutandis, nous voilà arrivés au seuil d'une diffraction des modalités de diffusion des contenus, qui brasse la matérialité du support documentaire et le flux des réseaux numériques. Et nous voilà affrontés concrètement à cette situation qu'Eugène Morel encore (quel visionnaire !) imaginait il y a cent ans déjà : « *Avec la poste, les autos et le téléphone, les bibliothèques n'ont plus à être des catacombes avec ces salles annexes où, pourvus de geôliers, des gens sérieux sont admis à se mettre en classe. Les bibliothèques ne seront plus des monuments,*

mais des agences. Les livres alors seront peut-être dans les faubourgs ou la banlieue... Et le jour viendra peut-être où les livres nomades, allant et venant là où un lecteur les appelle, n'auront plus d'adresse fixe... Le développement de la poste, du téléphone, et de la propriété publique ont [sic] changé toutes les conditions des bibliothèques⁵. »

Il faut donc aujourd'hui relever le défi de l'ambition élaborée au cours du xx^e siècle, dans un contexte où un bon nombre des « livres nomades » évoqués par Eugène Morel – et surtout de leurs contenus – ont effectivement pris le chemin des flux d'internet.

4. Eugène Morel, *Bibliothèques: essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Mercure de France, 1909.

5. Eugène Morel, *op. cit.*

Le numérique et la collection

Si internet forme un tout pour ceux qu'on nomme «le grand public» (étudiants compris?), mêlant indistinctement informations pratiques, ressources commerçantes, services de réseaux sociaux, productions collaboratives et informations institutionnelles, le bibliothécaire habitué à manipuler et mettre en forme des contenus au service de publics peut quant à lui le considérer de deux façons distinctes.

Internet comme outil

La première et la plus évidente consiste à utiliser ces flux pour apporter au public les informations qu'il recherche; voire à l'accompagner par des formations, ateliers, tutoriels, afin qu'il acquière l'habileté nécessaire à son autonomie et à sa capacité de discrimination; voire encore à se propulser dans cet espace nouveau pour y proposer des services en ligne où s'exerceront tour à tour directement l'expertise du bibliothécaire (services de questions-réponses, blogs...) ou la mise à disposition de ses sélections et repérages de contenus (production de signets dans des services de signets sociaux, sélections de flux rss mis à disposition des internautes, production de «webo-graphies» commentées, etc.).

Cette démarche de service orienté vers les contenus se développe très rapidement dans les bibliothèques, au travers de multiples innovations largement relayées au sein de la blogosphère, et c'est heureux. Cette approche est libérée du souci des collections et s'inscrit dans la logique de flux d'internet (en apparence du moins, car c'est en traitant les collections au contact d'un public demandeur que ces expertises ont pu se développer et surtout peuvent être jugées pertinentes par les publics internautes). À la limite, l'avenir n'est pas lointain où un service de questions-réponses pourra se montrer très efficace en se passant pratiquement de tout recours à des documents matériels. Mais ce type de services documentaires suppose, outre le rassurement de l'utilisateur apporté par la neutralité critique d'un

environnement bibliothécaire autant que par les talents pédagogiques des animateurs, l'ouverture totale des gisements de ressources, leur pérennité et leur accessibilité universelle. C'est alors que surgit le doute, l'angoisse de la perte, cette perplexité qui a fondé la nécessité de la bibliothèque, un lieu qui rassemble dans la durée un grand nombre de ressources organisées, constitutives d'une mémoire et d'un sens au service d'une communauté, bref... une collection.

De l'utilité de la collection numérique

La seconde approche cherche donc une solution à ce doute, et est plus difficile à appréhender et surtout à mettre en œuvre: quelles peuvent être les formes et les fonctions d'une collection numérique? Quelle est sa pertinence? Quelles sont ses limites? Sans approfondir tous ces points encore en débat, il est utile de souligner quelques points qui font penser que des collections numériques sont encore utiles sous leur forme de rassemblement organisé.

- En premier lieu intervient la fonction mémorielle: le flux, c'est très bien, c'est «moderne», mais les bibliothèques doivent être capables de conserver la trace. D'où l'implication forte de celles-ci dans l'archivage du web, dans les négociations pour disposer des archives des périodiques en ligne, dans les expérimentations d'archivage des musiques locales, dans la constitution de réservoirs numériques. Une des fonctions des bibliothèques est de transformer le flux en stock contrôlé. Pas de façon exhaustive, mais bien en opérant un travail de sélection, nouvel avatar de la politique d'acquisition. Les moyens techniques et humains nécessaires pour de telles entreprises conduisent nécessairement à en réserver l'engagement à des bibliothèques importantes, ainsi qu'aux consortiums rendus nécessaires pour mutualiser les moyens⁶.

6. Voir, par exemple, Hathi Trust, gigantesque bibliothèque numérique de plus de cinq millions de volumes constituée par 26 bibliothèques du Middle West et de Californie: www.hathitrust.org/

- En deuxième lieu intervient l'impératif d'une information ouverte: dans une société où l'information fait l'objet de batailles commerciales fondées sur (cachées derrière?) la protection du droit d'auteur, les bibliothèques se doivent de proposer, sur internet ou même en consultation dans leurs locaux ou sur identification, une quantité d'informations numériques dégagées des contraintes du marché. D'où l'importance des numérisations de documents détenus localement par les différentes bibliothèques, dans la mesure où elles revendiquent de négocier l'existence de leur «marché» comme acteurs publics de la diffusion du savoir. On notera au passage que les ensembles numérisés par les plus importantes bibliothèques rencontrent des enjeux fort voisins de ceux des fonds matériels: il faut les organiser en collections, construire leur appareil de métadonnées, travailler à leur conservation, imaginer les moyens de leur diffusion, etc.

- En troisième lieu intervient la présence grandissante d'une offre commerciale d'information numérique accessible contre monnaie sonnante et trébuchante. Cette offre existe depuis un bon moment en matière de revues scientifiques et de bases de données; elle commence à se répandre à d'autres domaines via les livres électroniques. Aux bibliothécaires la charge de sélectionner les contenus utiles à leurs publics, et d'en négocier les modalités d'accès, voire les modalités de conservation. Bref, évaluer la qualité de l'offre marchande et peser sur les conditions de sa négociation. Bref, de s'imposer comme acteurs de la mutualisation des moyens – via l'impôt – pour sélectionner les accès les plus pertinents aux coûts et modalités les plus raisonnables.

On le voit, l'essor d'internet et de ses flux n'a pas rendu obsolète l'existence de collections numériques, plus ou moins pérennes. Si les bibliothèques les plus modestes peuvent difficilement en envisager la constitution systématique, elles peuvent dialoguer avec celles qui ont constitué de tels outils pour en négocier l'accès au profit de leurs publics, dans la mesure où toutes partagent le même souci de l'information publique. Et l'on peut espé-

rer que les pouvoirs publics, dont les bibliothèques, somme toute, ne sont que les relais au service des citoyens, raisonneront en termes de négociation pour des licences nationales auprès de périodiques en ligne – comme l'ont fait par exemple le Minnesota⁷ ou, pour toutes ses universités, le Nigeria –, et interviendront positivement au moins sur l'accessibilité des œuvres dites orphelines⁸.

Ces collections numériques, si localement détenues soient-elles, ne s'inscrivent pas en dehors d'internet: elles appartiennent à l'univers du web, et peuvent être appropriées par tous les moyens du web, sans nécessairement passer par les fourches caudines des bibliothécaires – au moins pour celles qui sont les plus accessibles. L'offre de la collection quitte les murs de la bibliothèque. Mais cette accessibilité dans le grand lac commun autorise aussi moult partenariats multipliant l'offre, notamment avec des acteurs non physiquement présents dans les bibliothèques (chercheurs, associations, érudits, etc.). Et elle rend encore plus nécessaire la première approche que nous évoquions: accompagner les publics dans sa recherche d'information sur la Toile.

Mais alors, quelles collections matérielles ?

Dans ce contexte, quels livres, disques, journaux et autres supports proposer sur nos étagères ? Nous nous cantonnerons ici aux bibliothèques publiques, besoins et usages pouvant être notablement différents dans les bibliothèques académiques, et n'aborderons pas le continent des collections constituées dans une perspective patrimoniale. Pour les collections

courantes donc, et en premier lieu, la tentation de l'autruche – c'est-à-dire faire comme si rien n'avait changé – est battue en brèche par l'évolution de l'édition. Par exemple, le temps n'est pas lointain où il sera devenu impossible de proposer un dictionnaire ou une encyclopédie imprimée⁹ – sauf peut-être pour les enfants... De même, l'évolution négative et persistante des prêts dans certains secteurs conduit nécessairement à questionner la composition de l'offre en libre accès. Face à cela, deux tentations existent, qui peuvent s'avérer contre-productives :

- La première solution consiste à couper drastiquement dans les thématiques dont on sait qu'elles sont abondantes et de qualité sur internet: par exemple, la zoologie, la botanique, le droit ou l'informatique sont très richement renseignés sur le web dès qu'on veut disposer d'une information accessible, fiable et utilisable. L'objection qui peut être apportée à cette proposition tient dans la considération non des contenus, mais des publics et de leurs usages. En effet, nombreux encore sont ceux qui apprécient l'imprimé pour toutes sortes de raisons (préférence pour la lecture soutenue et pour le contact avec l'univers du codex – la lecture n'est pas indépendante du support –, absence de pratique d'internet, absence de disponibilité de postes dans la bibliothèque en nombre ou confort suffisant, etc.). En outre, l'appropriation domiciliaire peut être jugée plus aisée avec un livre qu'au travers d'un ordinateur, ne serait-ce que parce que 40 % des Français ne disposent pas d'accès internet à domicile, ou parce que, lorsqu'ils en ont un, la plupart se partagent un unique poste familial... Et puis il est des supports bien plus pratiques à manipuler sous forme matérielle (livres enregistrés ou guides d'identification botaniques par exemple), ou plus agréables à consulter (beaux livres).

- La seconde solution consiste à diminuer tout aussi drastiquement le nombre de documents en libre accès, au prétexte de la baisse des prêts, argument possible de la part des tutelles

qui pourraient arguer, en toute bonne foi, de la mutation des usages. L'objection à cette évolution tient encore une fois dans le point de vue des publics. Ceux-ci, désireux de découvertes, auraient plutôt tendance à demander plus de choix, plus de surprises, plus d'opportunités de lectures¹⁰. Ce qui ne veut pas dire qu'ils veulent nécessairement emprunter davantage, mais plutôt disposer de plus d'opportunités.

Mais alors, quelles collections matérielles, du moins en libre accès ? Si le lieu bibliothèque ambitionne de devenir lieu de vie(s) autant qu'espace social documenté, il paraît évident qu'à surface égale il faut moins de documents matériels¹¹, pour laisser plus de place aux espaces de travail, de consultation numérique, de détente, de travail en groupe, etc. La part de la littérature, des essais et des synthèses, ainsi que des magazines et, bien sûr, des livres pour enfants, doit sans doute être accrue, comme doit être fortement diminuée la part des textes nécessitant une actualisation continue (droit, administration, etc.). Dans quelles proportions ? Il ne peut y avoir de réponse universelle, et il faut se rapporter au contexte documentaire de la bibliothèque (par exemple, une bibliothèque publique riche d'un patrimoine prestigieux aura intérêt à enrichir ses collections courantes de livres et autres supports documentant de façon actualisée les contenus de ses thématiques patrimoniales) et à l'étude de la population servie et de ses pratiques.

Trois préoccupations doivent nous guider dans l'élaboration de cette nouvelle offre de contenus :

- L'activité de l'édition imprimée (ou des autres supports) doit être examinée avec soin dans ses différents domaines de production: tant que des éditeurs dénichent et proposent des textes imprimés, c'est que nombre de personnes trouvent intérêt à les

7. L'Electronic Library of Minnesota propose en ligne aux résidents de l'État, 17 000 magazines, 340 journaux et plus de 15 000 livres électroniques.

8. On appelle orpheline une œuvre qui n'est pas tombée dans le domaine public mais dont ni l'auteur ni les détenteurs des droits patrimoniaux – les éditeurs – ne peuvent être retrouvés. Ce qui génère évidemment une situation ubuesque où l'œuvre est inexploitable... sauf à obtenir l'autorisation d'ayants droit inaccessibles !

9. Même la vénérable maison d'édition Larousse s'y est mise en 2009: www.larousse.fr

10. Dans l'enquête québécoise citée plus haut, l'augmentation des collections disponibles vient au premier rang des demandes des publics.

11. Voir l'intéressant billet du blog Lirographe: « Documents par mètre²: quoi de neuf? », consultable en ligne à l'adresse: <http://lirographe.wordpress.com/2009/11/16/documents-par-metre2-quoi-de-neuf/>

acquérir sous cette forme. Les évolutions seront rapides, sans nul doute, mais nous n'avons guère les moyens de les précéder de trop loin.

- Si nous pouvons toujours espérer proposer à nos publics un réel encyclopédisme fait d'une pluralité de points de vue et de diversités de la création, nous devons cesser de le penser sous le seul angle des documents matériels ; c'est peut-être ce qui sera le plus difficile à concevoir, tant cela demande une réactivité permanente à l'environnement documentaire et aux usages...

- Il n'en reste pas moins que la collection matérielle – nécessairement modifiée dans l'avenir – que nous proposerons aux publics sur nos rayonnages doit être construite non par défaut (ce qui « resterait » à l'édition papier), mais en essayant de lui donner des axes de force, proposant une appropriation critique, bref disposant d'une cohérence accrue. D'où l'intérêt toujours plus présent de plans de développement de collections et de plans de classement.

Simultanément, face à la curiosité des publics, il faut penser dynamique : sur un sujet ou un auteur quelconque, nous avons la chance de pouvoir disposer d'un arsenal de ressources incomparablement supérieur à celui d'il y a vingt ans. Il faut jouer sur tous les plans de médiation, non pas en termes de dichotomie entre web ouvert, ressources numériques propres et collection matérielle, mais de complémentarité d'usages et de ressources. Le tout en réfléchissant constamment aux multiples besoins et usages de la population.

C'est là une situation duale vers laquelle toutes les bibliothèques – publiques en particulier – tendent : d'une

part, repérer et gérer de la façon la plus adaptée un ensemble-flux de ressources numériques locales ou non, et, d'autre part, sélectionner et organiser une collection matérielle locale certes modifiée dans sa constitution mais toujours selon les canons de la

“Il faut jouer sur tous les plans de médiation, non pas en termes de dichotomie entre web ouvert, ressources numériques propres et collection matérielle, mais de complémentarité d'usages et de ressources”

bibliothéconomie. Pour que ce grand écart ne conduise pas à la schizophrénie professionnelle, il faut faire l'effort de se dégager des supports pour s'intéresser au sujet central des collections : les publics. C'est la perception que nous pouvons avoir de leurs besoins, pratiques, modalités de recherche et d'appropriation des savoirs, qui permet de s'intéresser également et sans perplexité aux livres et au web... Plus encore qu'hier, il va falloir innover, et travailler « dans la dentelle »...

De l'offre documentaire à des services de contenus

L'extension du domaine de la collection – si l'on ose dire – conduit à appréhender la bibliothèque d'aujourd'hui et plus encore de demain comme une évidente opportunité d'un « service des contenus » manipulant de multiples supports, de multiples niveaux d'information, de multiples modalités d'offre et d'accompagnement. Si l'on ne pourra jamais classer côte à côte, devant l'œil du visiteur, l'offre matérielle et l'offre numérique, les deux se rejoignent dans un même projet : apporter des sources de connaissance.

Une des révolutions apportée par l'introduction du numérique tient non tant dans la diversité des sources accessibles que dans le positionnement nouveau imposé aux bibliothécaires. À l'époque des seules collections matérielles, le bibliothécaire pouvait s'effacer devant le savoir qu'il organisait sur les étagères. Certes, il sélectionnait, conseillait, aidait à trouver le document idoine, mais la collection s'imposait comme l'objet ultime de la quête des publics. L'introduction du numérique et d'internet déplace l'impressionnante extériorité d'un savoir, incarné en une collection, vers une sorte de bain d'informations fusant de multiples endroits et sous de multiples formes. Le bibliothécaire d'aujourd'hui n'a plus derrière lui le mur rassurant de centaines d'étagères lourdement pourvues, il est plongé dans des flux matériels et numériques aux côtés du lecteur venu quérir son information. Il ne saurait plus être rassuré par la collection, tant la profusion documentaire le déborde.

Que peut-on proposer aujourd'hui ? Encore une collection matérielle sans doute, peut-être une collection numérique, mais surtout une habileté à offrir des contenus pertinents. Le document a perdu de sa superbe : fractalisé par le numérique, il faut le reconfigurer dans divers contextes, le faire s'incarner au travers de multiples services. Les contenus, aujourd'hui, ne sont pas cantonnés aux documents matériels, ils prennent vie par des services de questions-réponses, par des portails thématiques, par des expositions, etc.

Les programmes culturels prennent une importance majeure dans cette entreprise de contextualisation des contenus, de même que cet autre contexte qu'est l'ambiance du lieu, ses commodités, son confort, son accessibilité, et sans compter également cet autre contexte devenu majeur qu'est l'accompagnement à la maîtrise des contenus et des outils. Selon ses différents contextes particuliers, la bibliothèque va ici stimuler la curiosité, là répondre à des besoins de formation, là encore s'associer à des chercheurs pour proposer un regard original sur des contenus, bref faire vivre des contenus originaux et stimulants pour lesquels les collections, matérielles et numériques, sont un matériau ductile à façonner et recomposer.

Au sein de cette entreprise prométhéenne constamment renouvelée s'interpénètrent le fluide et le stable. Nous entrons dans une nouvelle époque, où l'on va en partie abolir l'ancienne muraille séparant la « collection de flux », éminemment fongible, et la collection de stock, construite dans la durée. La collection matérielle nous y contraignait, la fragilité des documents matériels impliquant un contrôle renforcé de la communication, en interdisant notamment le prêt à domicile pour les documents appelés à être conservés. Mais voilà que cette collection dite patrimoniale se double d'avatars numérisés, quand elle n'est pas nativement numérique. En outre, « la grande erreur serait de croire que le flux c'est seulement le numérique. Le flux est aussi matériel. Et le stock est aussi numérique : internet est un stock dans lequel on puise sans le dépouiller¹². » Les stocks numérisés sont organisés en collections, comme le stock entre dans le flux, celui des prêts, des échanges, des appropriations : le livre, écrit Thierry Crouzet, apparaît comme une texture du flux¹³... En même temps, le flux du numérique et des collections matérielles sera ponctué par des recompositions multiples construites par ou avec les bibliothécaires, créant autant de

points de stabilité pour les « lecteurs » à venir...

Dans ce contexte, les bibliothèques jouent toujours un rôle de rétention du savoir, mais également une fonction de régulation et de légitimation : « La bibliothèque doit aussi assurer, selon nous, une fonction de circulateur. Elle doit être [...] un accélérateur du savoir et de la recherche. Tel l'Ars inveniendi leibnizien, elle doit pouvoir stimuler le développement des connaissances, favoriser les rencontres, les télescopes d'idées nouvelles et, par conséquent, l'interaction et la combinaison des savoirs existants. Concentrant localement les flots d'information, elle doit être ainsi capable de favoriser leur mixage, afin de susciter de nouvelles ressources, et de relancer ainsi la machine informationnelle. Sans cette activation, on pourrait bien risquer ce qu'on appelle en informatique un "deadlock" : toutes les ressources accessibles étant épuisées, la machine ne peut traiter que des informations déjà exploitées, de sorte qu'elle "tourne en rond"¹⁴. »

Inventer de nouvelles façons de travailler ?

Les perspectives offertes pour les collections revisitées sont des plus stimulantes. Elles obligent également à reconfigurer les perspectives du travail bibliothécaire. On se contentera de quatre pistes de réflexion.

L'impératif du regard juridique

Les perspectives d'exploitation et de reconfiguration des contenus doivent tenir compte d'une question particulièrement cruciale : le statut juridique des contenus. On a connu l'ancestrale distinction entre les fonds anciens (antérieurs à 1811) et les fonds contemporains. Même l'approche plus récente du fonds dit ancien lorsqu'il a plus de cent ans d'âge commence à s'estomper au profit d'une autre césure majeure : celle où les textes sont

ou non libres de droits. À l'âge du numérique, et en l'état actuel du droit, ce n'est en France que 70 ans après la mort de l'auteur (pour les imprimés) que la bibliothèque peut utiliser librement les textes pour les recomposer à sa guise¹⁵. À ceux-là s'ajoutent les documents contemporains dont la bibliothèque a pu obtenir les droits d'exploitation, telles par exemple des collections de photos. Cette accession au domaine public marque sans doute un baptême beaucoup plus important qu'une date ancienne et arbitraire, et représente aujourd'hui un paramètre majeur de l'activité documentaire.

Ranger, classer... ordonner

Ce fondement du travail bibliothécaire ne disparaît pas, loin de là. Mais les possibilités offertes par les documents numériques appellent à une dynamisation majeure des collections : l'actuel débat autour des numérisations des collections de bibliothèques se cantonne volontiers au fait de savoir par quel acteur sont effectuées ces numérisations de masse. Or une autre question ne tardera pas à se présenter : qu'allons-nous savoir faire de ces téraoctets de données une fois celles-ci rendues disponibles ? S'il apparaît probable que les moteurs de recherche seront et sont déjà « dé-bibliothécarisés », il reste aux bibliothécaires à inventer circulations, accélérations, mixages : quels dossiers, quelles médiations, quels corpus, quels itinéraires de lectures, bref quelle politique des contenus ?

Parallèlement, si la collection matérielle a pour le plus large public perdu en grande partie sa valeur strictement informative, les bibliothèques doivent la penser sous l'angle de la curiosité à susciter : mise en scène spatiale, recommandation, conférences et débats, etc. Cette collection matérielle représente également un autre atout : exposée en lien avec des documents numériques libres de droits, elle peut suggérer une appropriation personnelle de documents non libres de

12. www.lahary.fr/pro/2006/reponses-a-morel.htm

13. <http://blog.tcrouzet.com/2009/12/04/le-livre-une-texture-du-flux>

14. Daniel Parrochia, « Nécessité des réservoirs et exigence des flux : vers une néo-bibliothéconomie », *BBF*, 2001, n° 1, p. 38-46. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-01-0038-002>

15. Évidemment dans le respect des droits moraux !

droits mais librement manipulables sous leur forme imprimée... Bref la «bibliothèque hybride», pour reprendre une expression anglaise née dans les années 1990, n'a pas terminé ses reconfigurations...

De la diffusion à la contribution

L'aller et retour entre flux et stock introduit pour les bibliothèques des pistes bien différentes (et complémentaires) de leur activité traditionnelle de diffusion – encodée par les bibliothécaires – des produits de l'édition. Les bibliothèques peuvent être des acteurs reconnus comme valides dans la construction collaborative de contenus. Par exemple, la Bibliothèque nationale d'Australie propose aux visiteurs en ligne de participer directement à la correction des OCR (Optical Character Recognition ou reconnaissance optique des caractères) des journaux numérisés¹⁶. C'est une association de la bibliothèque municipale de Rouen avec des chercheurs universitaires qui a permis la mise en ligne d'une passionnante version «multicouches» du manuscrit de *Madame Bovary*¹⁷. On connaît aussi les expériences conduites par diverses bibliothèques (Library of Congress, bibliothèque municipale de Toulouse), déposant certaines de leurs photos anciennes sur le principal site de partage de photos, en vue de les exposer et de les faire enrichir de commentaires par les internautes. D'autres projets sont en émergence, visant à faire déposer leurs propres documents par les visiteurs, de façon à ce que ces documents soient traités, archivés, conservés et valorisés. Il y a vraiment à creuser du côté de l'économie de la contribution¹⁸, et si l'on objectera à juste titre que seul un petit nombre d'acteurs interviendront dans la contribution, l'ensemble des publics pourra bénéficier de cette nouvelle offre.

16. <http://newspapers.nla.gov.au/ndp/del/home>

17. <http://bovary.univ-rouen.fr/>

18. Bernard Stiegler, *Pour une nouvelle critique de l'économie politique*, Galilée, 2009.

Les compétences à l'œuvre

Si les savoirs bibliothécaires opérant sur la sélection, l'indexation et la conservation des données vont sans aucun doute devoir être enrichis et affinés, si l'expertise juridique sur la détention et l'utilisation de ces données va devoir être développée, il va falloir aussi réévaluer la dimension médiatrice des bibliothécaires. Les contenus voguant plus ou moins librement dans les remous d'internet, tout en restant présents sur des supports matériels, un des atouts des bibliothèques – et notamment des plus modestes – résidera dans leur capacité à opérer la jonction entre des besoins individuels ou collectifs et une foison d'informations. Les bibliothèques académiques ont déjà compris qu'une de leurs forces résidait dans leur capacité à former les étudiants à l'habileté documentaire. Les bibliothèques publiques, quant à elles, n'ayant pas cette fonction prescriptive, doivent jouer la connivence: il faut être capable de conseiller, d'échanger, de susciter la curiosité, d'inventer... De ce point de vue, en ce qui concerne les collections matérielles offertes au plus large public, les compétences requises sont bien éloignées des dispositions statutaires, et il serait utile de mobiliser tous les savoirs, toutes les passions, tous les talents, voire d'envisager l'élaboration au sein de l'établissement d'un arbre des compétences¹⁹ orienté vers l'accompagnement des publics dans les collections.

Parallèlement, il faudra aussi que les bibliothécaires professionnels s'approprient les possibilités extrêmement riches des documents numériques dès qu'il s'agit de les constituer en collections originales indéfiniment renouvelées, documentées et mises en scène. Comme ils devront développer leurs talents dans cet avatar contemporain de la bibliographie qu'est l'art de chercher, ou plutôt de trouver les pépites dans le flot de l'information électronique, pour les proposer à leurs publics en les rassemblant de la façon la plus pertinente.

19. Michel Authier et Pierre Lévy, *Les arbres de connaissances*, La Découverte, 1992.

Deux grandes mutations

Une collection, c'est somme toute un savoir accumulé, proposé par les moyens les plus appropriés à une population pour qu'elle en tire bénéfice pour aujourd'hui et demain. Deux grandes mutations se sont opérées en ce siècle naissant:

- La première touche la notion même de collection locale – au sens patrimonial –, transformée par internet qui impose la sélectivité de la conservation des traces, et donc l'apparition d'organismes publics puissants pour les collecter et les archiver, pour en négocier l'accessibilité, pour en garantir la pérennité. Cette mémoire n'est pas pour autant étrangère aux plus petites bibliothèques. Ainsi, tel service commun de la documentation veillera à préserver les travaux de son université, telle petite bibliothèque publique archivera les documents locaux qu'elle pourra collecter; mais tous deux devront s'engager dans des partenariats publics afin d'en garantir la conservation et la diffusion.

- La seconde voit les contenus du savoir et de la création s'émanciper en grande partie de la matérialité documentaire comme ils sont en voie de s'émanciper des circuits économiques de l'édition traditionnelle. Que nous reste-t-il, à nous qui devons imaginer les collections de demain? Notre avenir est dans les publics, sans nul doute, avec leurs pratiques et leurs besoins. Pour eux, il nous faut jouer tous les accords, proposer des livres ou des disques là où c'est pertinent, organiser des corpus numériques, accompagner ou rencontrer nos concitoyens sur des services internet, être réactifs... Mais toujours avoir l'ambition de conserver la trace, car une bibliothèque n'est rien sans cette fonction première; et pour toutes les bibliothèques, grandes ou petites, le souci de transmettre ces traces, qu'elles soient stockées localement ou non. ●

Janvier 2010